



**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 27

- dont « pour » : 27

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le dix neuf décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 15 décembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion du Rechastel à La Bréole 04340 Ubaye Serre-Ponçon sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

**PRESENTS** : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et FERRON Jean.

**EXCUSES** : Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à FERRON Jean.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. BOUGUYON Yvan.

## Délibération n° 2017/289

**OBJET : MARCHE TRAVAUX D'ENNEIGEMENT DU SUPER SAUZE – LOT N°2  
« PROCESS PISTE ET SALLE DES MACHINES » ATTRIBUE A TECHNOALPIN  
FRANCE SAS – AVENANT N°1**

Le Conseil de Communauté,

**VU** sa délibération n°2017/171 du 30 mai 2017 approuvant le projet d'enneigement de culture de la piste Carole Merle au Super Sauze pour un coût global d'opération de 1 275 000 € HT et sollicitant l'aide financière de la Région PACA à hauteur de 70 % dans le cadre du contrat « Stations de demain » ;

**VU** sa délibération n°2017/188 du 22 juin 2017 autorisant la Présidente à signer les marchés de travaux suite à l'appel d'offres lancé selon la procédure adaptée ;

**VU** le marché de travaux lot n°2 « Process piste et salle des machines » notifié le 31/07/2017 à l'entreprise TECHNOALPIN France SAS pour un montant de 482 058,52 € HT comprenant tranche ferme (variante 1 « pompe verticale ») pour 433 502,56 € HT, tranche conditionnelle n°1 « process piste C » pour 17 944,16 € HT et PSE 3 « local booster » pour 30 611,80 € HT ;

**CONSIDERANT** qu'en cours de chantier certaines adaptations techniques imprévues se sont avérées nécessaires, générant des prix nouveaux et une plus-value globale de **26 120,01 € HT**, soit + **5,42 %** du montant initial du marché ;

**VU** le projet d'avenant n°1 au dit marché établi à cet effet ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Travaux réunie le 11 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature,
- **DIT** que les crédits afférents à cette opération sont prévus au budget annexe ski 2017,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie YAGINAY

